

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### Jeudi 4 avril 2013

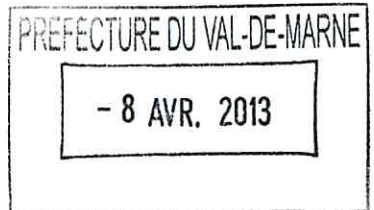
Le quatre avril deux mille treize à dix neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Seine Amont, légalement convoqué à domicile par écrit le 28 mars 2013, s'est réuni salle du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville de Choisy-le-Roi, sous la présidence de Daniel DAVISSE.

#### Étaient présents :

MM. DAVISSE Daniel, AUDOUBERT Alain, GOSNAT Pierre, BOURJAC Jean-Marc, DUCHENE Chantal, KENNEDY Jean Claude, BERNARD Sandrine, LEPRÊTRE Michel, BERNARD Méhadée, TISLER Frédéric, DUBOUCHET Michèle, DIGUET Patrice, ABDOUN CHAREF Slimane, AGIER Isabelle, ARNAUD Anne Marie, ATHÉA Bernard, BEN MOHAMED Khaled, BISMUTH Bernard, BROUTÉ Camille, CASTELNAU Bruno, CHICOT Rémi, COUTHURES Jean, DESABRES DOS SANTOS Maria, EBODE-ONDOBO Bernadette, ETAVE Dominique, GERMA Sophie, GUILLAUME Didier, LECLERCQ Régis, LOICHOT Élisabeth, LORAND Isabelle, LUC Nadine, MARCHAND Romain, MERCIER Denis, PANETTA Tonino, PETER Séverine, POTIER Bertrand, RABARDEL Evelyne, RIVIERE Hervé, SALLY BOUNDE CLEON Mathilde, SPIRO Jacqueline, TAGZOUT Mourad, TMIMI Hocine, VEYRUNES-LEGRAIN Cécile, WOJCIECHOWSKI Bozena

#### ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. BEAUBILLARD Olivier	mandat à Mme WOJCIECHOWSKI Bozena
M. BELL-LLOCH Pierre	mandat à Mme RABARDEL Evelyne
M. BOUYSSOU Philippe	mandat à Mme BERNARD Méhadée
M. BRAHIMI Nadia	mandat à M. ATHEA Bernard
Mme DESPRÉS Catherine	mandat à M. DIGUET Patrice
M. HAMANI Djamel	mandat à M. SALLY BOUNDE CLEON Mathilde
M. LADIRE Luc	mandat à Mme GERMA Sophie
M. MARTINEZ Pierre	mandat à M. COUTHURES Jean
Mme MASSE Elodie	mandat à M. TISLER Frédéric
Mme TEYSSERON Agnès	mandat à VEYRUNES-LEGRAIN Cécile



**ÉTAIENT ABSENTS :** MM. RAMAEL Albertino, TROUDI Raoudha

**SECRETARE DE SEANCE :** Mme BROUTÉ Camille

<u>Conseillers en exercice</u>	<u>56</u>
Présents	44
Représentés	10
Absents	2
<u>Votes</u>	
Pour	50
Contre	/
Abstention	4

**Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission au contrôle de légalité de la Préfecture de Créteil le**

**de la publication le**

**OBJET :**

**Vote du taux de la cotisation foncière des entreprises (CFE)**

**Délibération du Conseil Communautaire du 4 avril 2013**  
**VOTE DU TAUX DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES**

**Exposés des motifs**

Depuis sa création, la communauté d'agglomération s'est vue transférer la fiscalité professionnelle autrefois perçue par ses communes membres. Parmi ces recettes se trouve la cotisation foncière des entreprises, pour laquelle elle doit déterminer le taux.

Pour sa 1<sup>ère</sup> année d'existence, on ne peut librement fixer le taux, celui-ci résulte de la moyenne pondérée des taux pratiqués par les communes.

commune	taux de CFE appliqué en 2012
choisy le roi	33,80%
ivry sur seine	38,24%
vitry sur seine	30,97%

**Le taux pondéré à appliquer est donc de 34,38% pour 2013.**

Cependant, le Conseil communautaire est de droit appelé à se prononcer sur ce taux imposé.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article D. 1612-1,  
Vu le Code Général des Impôts et notamment son article 1609 nonies C,  
Vu l'arrêté préfectoral du 17 septembre 2012 portant création de la communauté d'agglomération Seine-Amont,  
Vu sa délibération de ce jour portant approbation du budget primitif de l'année 2013,  
Considérant le produit fiscal attendu et l'évolution prévisible des bases des taxes de la fiscalité intercommunale en 2013,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**DÉCIDE**

**Article 1er :** Le taux à appliquer pour la cotisation foncière des entreprises, de telle façon que le produit prévu puisse être effectivement recouvré, est fixé, pour l'année 2013 à 34,38%.

**Article 2 :** La recette résultant de l'exécution de la présente délibération sera imputée sur le crédit inscrit au budget de l'exercice 2013, à l'article 73111 – taxes foncières et d'habitation, au chapitre 73 - Impôts et taxes, en section de fonctionnement.

Fait et délibéré en séance à Choisy-le-Roi, le 4 avril 2013.



Pour extrait conforme  
Président de la Communauté d'Agglomération  
Seine Amont  
Daniel DAVISSE